

Maroc : les relations civilo-militaires et la dynamique de la réforme des services sociaux

Édito __ Par Ali Moutaïb

Dans le temps de la mondialisation, de la révolution technologique et de la multiplication des crises, la mise en œuvre d'une coopération civilo-militaire s'avère nécessaire pour faire face à la complexité des situations.

En effet, le monde militaire est souvent perçu comme un monde martial, violent, jugé uniquement à sa capacité à remporter la bataille et à défaire l'adversaire sur le terrain, sans prendre en compte qu'il s'agit d'une source de développement de l'économie de connaissance et de transmission de valeur.

Au Maroc par exemple, lorsque le service militaire obligatoire a été rétabli, des voix se sont élevées pour décrier la loi sur le service militaire, la considérant d'emblée comme la négation absolue de la liberté et un équivalent de l'oppression. Toutefois, des pays tels que la Corée du Sud ou encore Singapour ont fait de la coopération civilo-militaire un pilier essentiel de leur stratégie globale ; deux pays considérés comme deux modèles réussis de l'intégration civilo-militaire.

À l'autre bout du spectre, la crise sanitaire du nouveau coronavirus a mis en évidence la fragilité du système de la santé au Maroc. Des hôpitaux militaires de campagne sont ainsi venus en renfort du dispositif sanitaire en place afin d'apporter les soins nécessaires aux personnes contaminées de Covid-19 et soulager la pression sur les ressources médicales. Ceci a montré la nécessité de la coopération civilo-militaire dans l'approche globale de gestion des crises. À cet égard, l'enjeu de la gestion de crises impose de concevoir l'engagement militaire dans un environnement multiple et changeant.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme globale des services sociaux, particulièrement des systèmes de l'éducation et de la santé, il serait judicieux de favoriser une coexistence mêlée de collaboration entre actions civilo-militaires et de songer à des mesures d'élargir les possibilités d'ouverture de la réserve opérationnelle et ce, sur la base d'un enrichissement mutuel et de volontariat aussi bien du monde civil que du monde militaire.

In fine, malgré l'identité propre à chaque sphère, l'efficacité passe en premier par la recherche de complémentarité entre l'ensemble des acteurs. Une complémentarité qui équivaldrait à une symbiose en termes, entre autres, de compétences, d'expertise et de recherche et développement.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

4 Novembre

États-Unis

Élection présidentielle américaine : Facebook et Twitter tentent de contenir Trump et les fausses rumeurs.

7 Novembre

Maroc

Des projets de développement sont lancés dans les provinces du sud du Maroc à l'occasion de la célébration du 45ème anniversaire de la Marche Verte.

7 Novembre

États-Unis

Joe Biden élu président des États-Unis.

8 Novembre

International

Bank of Africa signe un mémorandum d'entente avec le Chinois CCC Group.

9 Novembre

International

Les Bourses mondiales s'envolent après l'annonce de Pfizer sur son vaccin « efficace à 90 % » contre la Covid-19.

16 Novembre

International

La Chine et 14 autres pays asiatiques signent le Partenariat régional économique global (RCEP), l'accord commercial de libre échange le plus important au monde.

16 Novembre

Russie-Soudan

Le président Russe Vladimir Poutine donne son accord pour la construction d'une base militaire navale russe au Soudan.

17 Novembre

Royaume-Uni

Le premier ministre Boris Jonson annonce l'interdiction de véhicules à base de diesel à partir de 2030, et les véhicules hybrides à partir de 2035.

18 Novembre

États-Unis

La Federal Aviation Administration (FAA) autorise à nouveau la production des avions modèles Boeing 737 MAX.

24 Novembre

États-Unis

Elon Musk, propriétaire de Tesla et Space X, surpasse Bill Gates pour devenir la deuxième personne la plus riche du monde, en se mettant directement derrière Jeff Bezos.

29 Novembre

International

De nombreux foyers d'influenza aviaire de sous-type H5N8 (virus de la grippe A) sont apparus dans des élevages de volaille et des populations d'oiseaux sauvages dans plusieurs pays, entraînant l'abattage de millions d'oiseaux pour prévenir une épidémie mondiale, similaire à celle de H5N1 en 2008.

30 Novembre

Iran

Un des scientifiques pionniers du programme nucléaire iranien a été assassiné, les tensions augmentent dans la région et l'Iran s'apprête à renforcer son programme.

30 Novembre

Arabie Saoudite

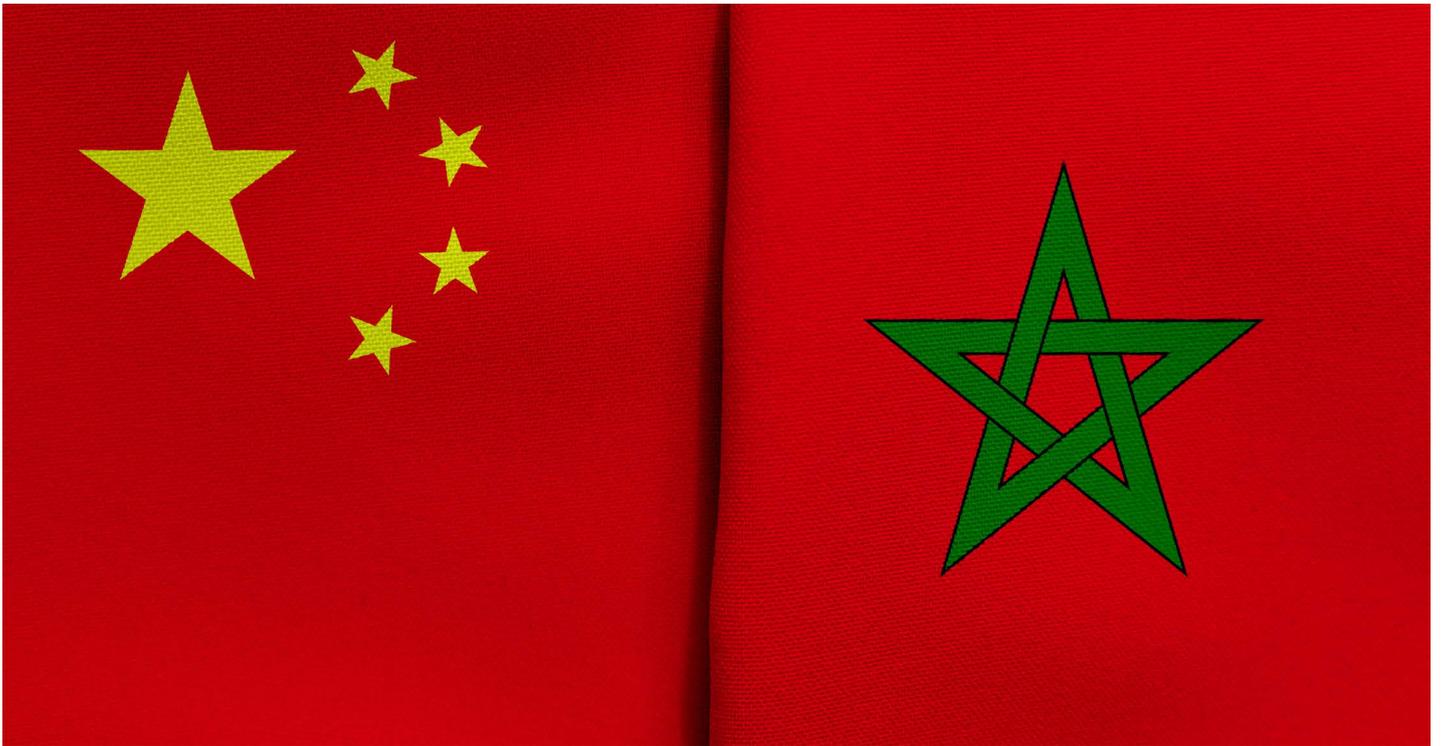
L'Arabie saoudite accepte d'autoriser les avions commerciaux israéliens à traverser son espace aérien.

Les relations sino-marocaines : vers une dynamique de coopération de plus en plus fructueuse

Par Habiba EL MAZOUNI

Les relations entre le Maroc et la Chine sont historiques et séculaires. Établies en novembre 1958, les relations diplomatiques commencent avec l'ouverture de l'ambassade de Chine à Rabat, suivie de l'ouverture de la représentation diplomatique du Maroc à Pékin en 1960. Depuis, les échanges bilatéraux pullulent et des rencontres de haut niveau ne cessent de prospérer de sorte à maintenir des relations amicales et renforcées. Faisons un tour d'horizon des relations bilatérales entre le Maroc et la Chine pendant les deux dernières décennies.

C'était en octobre 1999 quand l'ex-président chinois, Jiang Zemi, visitait le Maroc sur invitation du Roi Mohammed VI. Cette visite a été l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble des accords de coopération signés en 1998 concernant l'agriculture, la pêche, les technologies nucléaires, la jeunesse et le sport, les mines, les liaisons aériennes, la culture, le commerce et l'industrie. Cette visite a permis également d'initier de nouveaux domaines de coopération et de penser à nouer des alliances stratégiques entre les entreprises chinoises et le secteur privé marocain.



Outre les nombreuses visites ayant eu lieu à tous les niveaux du Gouvernement et les échanges importants entre les hommes d'affaires marocains et chinois, deux visites de haut niveau ont donné une nouvelle impulsion aux relations sino-marocaines. La première visite est celle du Souverain marocain effectuée en février 2002 à la capitale chinoise, Pékin. Lors de cette visite, des accords de coopération portant sur les domaines de l'environnement, de la santé, du développement social, de l'emploi et la formation professionnelle, du tourisme et de l'audiovisuel ont été conclus. Il convient de souligner que les échanges commerciaux ont particulièrement prospéré au cours de la période 2002-2005. La seconde visite, elle, est celle de l'ex-président de la République populaire de Chine, Hu Jintao en 2006, accompagné d'une forte délégation de ministres et d'hommes d'affaires chinois.

En février 2011, trois grands accords ont été signés avec le déplacement du ministre chinois du commerce extérieur, Chen Deming, à Rabat. Le premier contrat concerne l'achat des engrais phosphatés marocains, signé entre le groupe OCP et la société chinoise Sinochem Corporation. Le

second renvoie à un prêt chinois de deux milliards de dirhams afin de financer l'axe autoroutier Berrechid - Béni Mellal. Le troisième a trait aux échanges d'expertise en matières, entre autres, de riziculture, de mises en place et de gestion de parcs industriels, etc.

Par ailleurs, l'année 2016 est l'année charnière qui a permis d'acter un fort rapprochement entre les deux pays. La Déclaration conjointe sur le Partenariat Stratégique, signée par le Roi Mohammed VI et le président chinois Xi Jinping lors de la visite royale à Pékin, a donné naissance à une série d'initiatives, notamment l'adhésion officielle du Maroc à la BRI (Belt and Road Initiative, la nouvelle route de la soie) et la signature du Protocole d'Accord entre l'État marocain et le Groupe chinois BYD, pour la réalisation d'un écosystème de transport électrique en 2017, une exemption de visa pour les touristes chinois, plusieurs partenariats industriels, ainsi que la construction d'une future ville industrielle près de Tanger par l'entreprise chinoise CCC (China Communication Construction Company).

Depuis la visite royale en 2016 à l'empire du Milieu, les IDE chinois au Maroc ont fortement augmenté et plusieurs entreprises chinoises ont annoncé des investissements au Maroc, des équipementiers automobiles essentiellement. De plus, une ligne aérienne directe Casablanca - Pékin a été inaugurée au début de l'année 2020. Les projets de coopération se sont depuis multipliés ; notons, à titre illustratif, la centrale solaire Noor Ouarzazate, la centrale thermique de Jerada ou encore les unités de production du groupe chinois Citic Dicastal mises en place au Maroc.



La Chine est actuellement le troisième partenaire commercial du Maroc. Toutefois, la balance commerciale continue à avoir un caractère nettement asymétrique¹. Ce déséquilibre commercial pourrait être réduit à travers notamment la promotion des investissements chinois au Maroc, la valorisation des actifs stratégiques du Royaume et le développement des joint-ventures pour permettre de substituer la production locale aux importations chinoises.

En Août 2020, le Roi Mohammed VI a eu un entretien téléphonique avec le président chinois Xi Jinping qui a porté aussi bien sur le développement des relations bilatérales dans tous les domaines, que sur le partenariat entre les deux pays en matière de lutte contre la pandémie du Coronavirus.

Il est à rappeler que la coopération bilatérale entre le Maroc et la Chine dans le domaine de la santé date de 45 ans d'expériences mutuellement enrichissantes. La première équipe de médecins chinois s'est rendue au Maroc en 1975. Les médecins chinois ont toujours participé au renforcement du dispositif de ressources humaines des hôpitaux marocains, sans oublier le projet de création d'un centre de médecine traditionnelle chinoise à Casablanca prévu dans le cadre de l'initiative « Ceinture et route ».

Dès le début de la crise sanitaire, la République Populaire de Chine n'a cessé d'appuyer et d'accompagner les mesures préventives prises par le Royaume du Maroc pour endiguer la propagation de la pandémie et ce, aussi bien en termes d'équipements médicaux et de tests de dépistage, qu'en matière d'échanges d'informations et d'expertise.

Finalement, la dynamique de coopération entre les deux pays s'est consolidée par la signature de deux accords de coopération en matière d'essais cliniques de Phase III du vaccin anti-covid-19, le 20 Août dernier, entre le Maroc et le laboratoire chinois « Sinopharm CNBG » (China National Biotec Group Company Limited). Les deux pays continuent ainsi à renforcer les liens pour un partenariat stratégique et durable.

¹ https://www.oc.gov.ma/sites/default/files/2019-07/Rapport%20BC_2018.pdf

El Guergarat : décryptage de l'intervention du Maroc

Dans son discours prononcé le 7 novembre dernier à l'occasion du 45ème anniversaire de la Marche verte, le Roi Mohammed VI réaffirme la ferme opposition du Maroc aux abus cherchant à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de ses Provinces du Sud. « Nous continuerons à défendre nos intérêts et nos Causes justes et à renforcer la place du Maroc dans son environnement régional et international », renchérit le Souverain.

En effet, le Roi Mohammed VI a dénoncé les blocages menés par le « polissario » au niveau d'El Guergarat en réitérant « le rejet catégorique des agissements inacceptables par lesquels on cherche à entraver la fluidité du trafic entre le Maroc et la Mauritanie, à altérer le statut juridique et historique qui prévaut à l'est du mur de sécurité ou encore à se livrer à une exploitation illégitime des ressources de la région ».

D'ailleurs, les décisions confortant et renforçant la reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara se multiplient. À cet égard, l'ouverture de Consuls généraux de plusieurs pays africains dans les provinces du sud du Maroc a inquiété le « polissario » et a marqué de nouvelles tensions. Nous notons notamment les Comores (décembre 2019), le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, la République centrafricaine (janvier 2020), la Côte d'Ivoire (février 2020), Djibouti, le Burundi, la Guinée et le Libéria (mars 2020), le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée-équatoriale, la Zambie et le Royaume d'Eswatini (octobre 2020). Par ailleurs, les Émirats Arabes Unis ont également ouvert, le 4 novembre, un consulat général à Laâyoune, ce qui pourrait ouvrir la voie à d'autres pays arabes.

Le 21 octobre dernier, une soixantaine de membres du « polissario » débarquent en force et mettent en place des pierres et des pneus de manière à bloquer les routes et entraver les mouvements commerciaux dans la région entre le Maroc et la Mauritanie. Cet acte est considéré comme une violation flagrante de la souveraineté, de l'accord de cessez-le-feu et des résolutions des Nations Unies, ainsi que de toutes les normes et conventions internationales qui cherchent à régler le conflit du Sahara.

Engagé pleinement en faveur du cessez le feu et de la liberté de mouvement à travers le passage d'El Guergarat, le Royaume du Maroc s'est attelé de mettre un terme à la situation de blocage et restaurer la libre circulation commerciale via l'intervention des forces armées royales (FAR) le 13 novembre. Les FAR ont procédé à la mise en place d'un cordon de sécurité. L'opération s'est déroulée de manière inoffensive et soucieuse de la sécurité des civils.

À cet effet, plusieurs Gouvernements et instances internationales ont exprimé leur soutien et solidarité avec le Royaume du Maroc dans la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Toutefois, l'intervention du Maroc à El Guergarat a poussé le « polissario » à choisir une fuite en avant médiatique incohérente¹ ; des rumeurs et fausses informations ont inondé la toile. Face à cet état de fait, et pour éclairer l'opinion publique, le Maroc a mené une campagne de désinformations démêlant le vrai du faux. La propagation des Fake news vient ainsi confirmer l'importance de développer la recherche scientifique sur la question du Sahara marocain.

Finalement, quelques semaines après les incidents d'El Guergarat, le 10 décembre, les États-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur le Sahara et décident d'ouvrir un consulat à Dakhla.

¹ <https://mobile.ledesk.ma/desintox/guergarat-les-fake-news-dune-guerre-mediatique-marqueurs-de-lechec-du-polissario/>



QUESTION DU MOIS

Par Habiba EL MAZOUNI

Intelligence territoriale

Qu'est-ce que c'est ?

Marqué par le manque de consensus au sujet de sa définition, le concept d'intelligence territoriale (IT) est généralement pensé comme l'application des principes de l'Intelligence Économique (IE) au service du développement économique et industriel d'un territoire. En effet, l'ensemble des experts s'accordent sur le fait que l'IT ne peut être dissociée de la gestion des connaissances du territoire ; ces connaissances constituent une base déterminante pour la prise de décision des acteurs d'un territoire. L'IT est ainsi définie comme « la capacité d'un territoire à anticiper les changements socio-économiques et à gérer les connaissances qui en découlent » (O. Coussi et P. Auroy, 2018). Il convient de souligner que l'IT ne se limite pas à une démarche de veille, mais relève d'une démarche proactive qui anticipe les risques et aide les différents acteurs à établir des projets stratégiques constituant de véritables pôles de compétitivité.

Quel est son rôle ?

Aujourd'hui, un flux d'information maîtrisé et optimisé constitue un vecteur essentiel créateur de richesse. Dans cette perspective, l'IT permet aux acteurs économiques non seulement de maîtriser l'information stratégique mais aussi de favoriser sa protection et la mise en œuvre d'actions d'influence. En outre, l'IT permet à la fois de susciter des dynamiques locales favorisant la création d'activités et d'emplois, et de gérer stratégiquement la richesse des différentes identités régionales, via la création de réseaux.

Quels sont les soubassements d'un dispositif d'IT ?

Partant du principe qu'un territoire est par essence un espace de relations significatives qui intègre l'intelligence comme processus cognitif et d'organisation de l'information (Dumas, 2004), la relation entre l'ensemble des acteurs est primordiale à la réussite d'un dispositif d'IT. Plus qu'un simple aspect organisationnel, il s'agit d'un état d'esprit collaboratif propre à l'IE, où les acteurs du territoire représentent les clés de voûte de l'innovation et le cœur des politiques d'intelligence territoriale.

L'IT pour quelles perspectives ?

Les territoires doivent désormais conquérir des positions internationales dans des secteurs nouveaux, sur des marchés émergents, et mieux coopérer avec l'ensemble des acteurs du dynamisme régional (administrations nationales, collectivités locales, universités, centres de recherche, etc.) et ce, à travers la mise en place des moyens d'anticipation, d'innovation et d'influence.

Entretien

YOUSRA ABOURABI

Professeure de Science politique à l'Université
Internationale de Rabat.





L'année 2020 a démontré que le Maroc est véritablement engagé dans la coopération Sud-Sud à travers sa diplomatie humanitaire



1 - Dans un monde en pleine mutation, comment l'UA pourrait-elle jouer un rôle prépondérant en Afrique et sur la scène internationale ?

L'Union africaine, depuis le retour du Maroc en 2017, rassemble désormais tous les États souverains de l'Afrique et a d'ailleurs décidé de reléguer le règlement de la question du Sahara marocain à l'ONU. À ce titre, elle peut légitimement revendiquer un rôle d'organisation politique continentale. Ce n'est pas le cas par exemple de l'Union européenne, puisque tous les pays européens ne font pas partie de l'organisation. Certains n'ont pas été autorisés à être admis, tandis que d'autres ont fait le choix d'en sortir ou de rester neutres. La force première de l'UA réside aussi dans cette dimension ; elle s'est d'abord construite politiquement avant de vouloir se déployer économiquement, et ambitionne de défendre les intérêts de l'Afrique en tant qu'ensemble à l'échelle internationale.

D'un autre côté, non seulement l'UA n'a pas les moyens de l'UE, mais elle est aussi dépendante à près de 70% des financements étrangers dans ses projets. De fait, comme le rappelait Paul Kagamé, l'UA doit s'efforcer de devenir indépendante financièrement. La réforme qu'il avait initié au sein de l'organisation comprenait notamment un projet de taxe, dénommée « Kaberuka » (du nom de son inventeur), qui vise les produits non africains, mais ce projet n'a pas fait l'unanimité. Actuellement plusieurs idées d'autonomisation financières sont débattues. Certaines sont envisagées à plus long terme. Il s'agit notamment de renforcer l'intégration économique par le développement d'une Zone de Libre-Échange Continentale (ZLECA). Le début des échanges commence officiellement le 1er janvier 2021. Évidemment de nombreux défis restent à surmonter, tels que la mobilité humaine, l'inclusion des petit(e)s commerçant(e)s et les normes environnementales et sociales. Malgré tout, il s'agit de l'un des projets les plus ambitieux que l'organisation ait conduit à ce jour, ce qui illustre du moins la place qu'elle occupe aux yeux des États et du secteur privé de nos jours, et le rôle qu'elle est amenée à jouer dans les prochaines années.

Il manque à l'UA à ce stade une implication plus soutenue d'une société civile capable de se mettre en dialectique et d'évaluer constamment les décisions politiques afin de les rendre meilleures. La société civile est représentée au sein de l'UA à travers l'ECOSOCC notamment, mais elle n'impacte pas encore suffisamment les orientations. Plus généralement, les citoyens africains restent peu informés des politiques de l'Union.

2 - Au cœur de l'agenda commun entre le Maroc et le reste des États africains se trouve la cogestion du phénomène de migration. Quels en sont les principaux enjeux et défis ?

La facilitation de la mobilité humaine devrait normalement faire partie du projet ZLECA, ce n'est pas suffisamment le cas. L'orientation prise par nos institutions est d'abord celle d'une libéralisation économique avant d'être politique. Au sein de l'Union africaine il y a deux directions qui prennent en charge les questions migratoires : le département des Affaires sociales qui a la responsabilité du « Cadre de Politique Migratoire » (MPFA) et le département des Affaires Politiques qui a en charge le dossier du « Passeport Africain ». Ces deux projets promeuvent la libéralisation de la circulation, mais, tandis que le MPFA n'est pas un cadre juridiquement contraignant, le projet de passeport Africain est perçu à ce stade comme un idéal symbolique à poursuivre sur le long terme. Afin de soutenir davantage cette libéralisation migratoire, qui fait partie de son Agenda 2063 pour le développement, l'UA a dès lors désigné le Maroc comme « Champion de la migration » et a décidé la création d'un « Observatoire Africain des Migrations » qui siégera à Rabat. Le Maroc est désormais responsable de proposer une feuille de route pour concrétiser et améliorer les normes promues par l'Union en matière migratoire. Les données recueillies par l'Observatoire pourraient servir adéquatement à désécouriser le débat migratoire et à l'appréhender avec un regard africain.



Le Maroc est bien placé pour revêtir ce rôle. Sa nouvelle politique migratoire promue par le Roi Mohammed VI et mise en œuvre depuis 2013, est l'une des plus inclusives de la région. Le gouvernement a facilité l'accueil et la régularisation de nombreux migrants. Bien que le défi de l'intégration de ces migrants et de l'élargissement de la régularisation reste à relever, il convient de souligner que la politique migratoire du Maroc est globalement accueillante. Les discours royaux sur ce sujet rappellent bien que la migration ne devrait pas être considérée exhaustivement sous l'angle sécuritaire et qu'au contraire, elle constitue un facteur de développement. Au moment où le Maroc demandait son adhésion en tant qu'État membre à la CEDEAO en 2018, qui est une zone de libre circulation, plusieurs voix s'élevaient pour partager leur crainte de voir une « vague migratoire » vers le Maroc. Pourtant à ce moment-là, le Royaume avait déjà supprimé les visas pour plus d'une dizaine de pays parmi les 15 que compte l'organisation, ce qui démontre que ces craintes étaient mal fondées. Le défi qui reste à relever pour le Maroc est de parfaire sa politique migratoire, et de jouer un rôle normatif au sein de l'UA pour favoriser la mobilité humaine. Ceci devrait se faire, de mon point de vue, parallèlement au développement de la ZLECA.

3 - Dans quelle mesure la coopération Maroc-Afrique pourrait-elle être fructueuse en termes de gestion de la pandémie du Coronavirus ?

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour la diplomatie marocaine, mais elle a permis de démontrer une chose : que le Maroc est véritablement engagé dans la coopération Sud-Sud à travers sa diplomatie humanitaire. En pleine période de crise et dans un contexte de fermetures frontalières, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale a su organiser l'envoi de convois humanitaires, chargés de médicaments, de matériel médical et de produits divers, à plus d'une quinzaine de pays africains. La diplomatie humanitaire est clairement en train de s'enrichir d'une dimension sanitaire. Au-delà des convois, il est possible de voir émerger dans les années futures une coopération sanitaire et industrielle en matière de recherche et de développement.

Toutefois, il convient de rappeler que la crise du Covid 19, à l'instar de nombreuses autres épidémies, a des origines environnementales. La destruction de la biodiversité et la chasse des animaux sauvages peuvent provoquer la zoonose, à savoir la transmission de virus de l'animal à l'homme. Déjà en 2001, une étude britannique démontrait que 75% des maladies infectieuses avaient une origine zoonotique. Souvent, plusieurs espèces sont impliquées. Le lien entre santé et environnement demeure néanmoins difficile à mesurer car ce dernier forme la plupart des cas une cause indirecte qui requière non seulement une recherche approfondie, mais aussi un plaidoyer solide face à des communautés d'acteurs puissants et bien armés. Le rôle des États, dans le cadre d'une coopération sanitaire africaine, est de prévenir aussi les virus en s'attaquant aux causes profondes, notamment dans ce cas précis aux causes environnementales. C'est pourquoi il me paraît essentiel d'y accorder plus d'importance, en commençant par l'intégration des enjeux environnementaux dans les plans de relance économique.

Prochains événements



E-FORUM – 14-17/12/2020

Casa Business Law Forum 2020, organisé par LexisNexis et Ikone.



WEBINAIRE – 15/12/2020

Les Assises Africaines de l'Intelligence Economique.



VISIOCONFÉRENCE – 16/12/2020

Rendez-vous économique, organisé par La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc.



info@hadvisors.net



+212 537 73 45 13